



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

La Ministre

Paris, le **07 AVR. 2011**

Madame la Présidente,

L'histoire de notre pays est jalonnée d'événements glorieux ou tragiques, politiques, religieux ou sociaux, qui en constituent le fondement.

Certains de ces événements douloureux, inscrits dans un contexte spécifique et temporel, ont parfois été avec le temps volontairement occultés, ou simplement oubliés par le plus grand nombre, tout en restant enfouis dans la mémoire collective de communautés ou d'individus particulièrement concernés.

Il en est ainsi notamment des Expositions coloniales où la curiosité pour les « indigènes » et le « pittoresque » alors revendiquée s'est construite sur une exhibition aussi indigne qu'humiliante d'hommes, de femmes et même d'enfants réduits à un exotisme scandaleusement déshumanisé.

A Paris, entre 1877 et 1931, au Jardin d'acclimatation, au bois de Vincennes, au Jardin des plantes et en d'autres lieux, se sont ainsi succédé des groupes prétendument « sauvages », comme en 1892 celui des Amérindiens Ka'lina de Guyane (dont certains moururent lors de leur séjour) ou en 1931 celui des Kanaks.

Les descendants de ces peuples et héritiers de ces cultures, qu'ils soient de Guyane, de Nouvelle-Calédonie ou d'autres régions ultramarines tiennent à honorer la mémoire de leurs ancêtres et à réaffirmer leur dignité. Ils tiennent aussi à faire connaître et exprimer la vitalité de leur culture aujourd'hui.

La République a pour devoir de reconnaître ces mémoires et cette histoire, de leur donner leur juste place dans l'Histoire de la France, sans aucunement occulter le passé et instruire de procès. En montrer toutes les complexités et les errements, comme les espoirs et les avancées, nous renforcera et nous enrichira.

C'est pour ces raisons, et parce qu'il est légitime répondre à l'attente de celles et de ceux qui veulent que cette histoire soit pleinement reconnue, alors que dans le cadre de l'Année des outre-mer des manifestations sont prévues au jardin d'acclimatation, je souhaite vous confier une mission de réflexion et de propositions concrètes autour d'un travail mémoriel et historique consacré aux inacceptables expositions d'êtres humains, appelées aussi aujourd'hui « zoos humains », qui ont pu se tenir, entre autres, dans notre pays.

.../...

Madame Françoise VERGES
Présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage
27, rue Oudinot
75007 PARIS

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'article 4 du décret n° 2009-506 du 6 mai 2009 qui dispose :

« Le comité peut, à la demande du Premier ministre ou des membres du Gouvernement, apporter son expertise pour l'étude d'un projet, la conception d'une manifestation ou d'un colloque et pour toute autre action de communication, d'information et de sensibilisation ».

Je vous demande de bien vouloir conduire cette mission en étroite relation avec la Mairie de Paris et les administrations concernées, ainsi qu'avec les représentants des communautés plus spécifiquement concernées par ce passé.

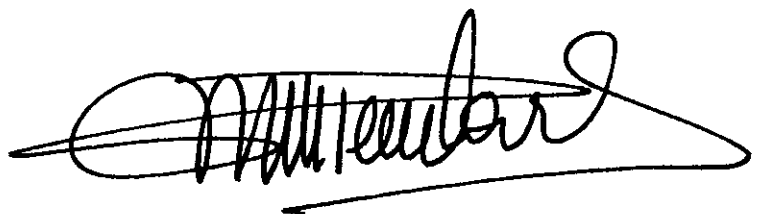
Votre mission consistera à animer une réflexion ayant pour objectif :

- Dans le champ mémoriel, de proposer des actions de sensibilisation des publics sur cette réalité historique reposant, par exemple, sur la pose de plaques ou l'organisation de cérémonies qui pourraient être souhaitées par les représentants et descendants des peuples alors exhibés.
- Dans le champ historique, de proposer des axes de recherche et des formes de restitution (archives, publications...), d'envisager la conception de brochures mémorielles ou d'élaborer des programmes éducatifs appropriés.

Vous déterminerez en toute impartialité la méthodologie que vous jugerez la plus adaptée à ces objectifs, en vous appuyant sur les historiens et experts que vous jugerez utile de solliciter.

Je souhaite que vous puissiez, avant la fin de 2011, proposer des actions fortes et symboliques soulignant l'engagement de la République dans l'inscription de cette histoire et pour l'apaisement des mémoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Luce PENCHARD